

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences liées aux activités physiques sportives et artistiques mises en œuvre par le Service des sports rentrée 2020-21

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) sont communiquées à l'étudiant dès son inscription pédagogique à l'activité.

Les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) sont présentes dans la formation des étudiants sous la forme d'EC valorisés par des ECTS ou de bonification.

Selon les formations, l'option sport permet de valider 1 ou 2 ECTS pour 1 ou 2 APSA différentes pratiquées pendant 12 semaines. Une APSA correspond à un volume de 18h à 24h de pratique sportive pour l'étudiant.

La bonification permet de valoriser la pratique sportive selon des modalités définies par votre composante.

1 APSA = entre 18H et 24H de pratique sportive pour l'étudiant

LES FORMES DE L'ÉVALUATION

Les étudiants sont évalués :

- en contrôle continu : il s'agit de réguler, repérer la progression de l'étudiant, situer les acquis ou les lacunes lors de situations-tests pendant le cycle.
- en contrôle terminal anticipé : ils sont évalués en fin de cycle sur leur niveau de performance et d'habileté dans l'activité.

LES CRITÈRES DE L'ÉVALUATION

La note finale prend en compte :

Le niveau de compétence (grille d'évaluation, situations-test,...) c'est-à-dire le niveau atteint en contrôle continu en cours de cycle (CC) et contrôle terminal anticipé (CTA) en fin de cycle.

Le détail de l'évaluation est consultable dans le projet pédagogique sur le site web du Service des sports dans la partie : Modalités pédagogiques

La répartition est de 50% en CC et 50% en CTA

MODALITES DE LA 2^{NDE} CHANCE EN LICENCE ET DE RATTRAPAGE DANS LES AUTRES FORMATIONS

⇒ Pour qui ?

- Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 et n'ayant pas validé l'enseignement par compensation.

- Attention : la note de rattrapage prévaut sur la note précédemment obtenue, même si celle-ci était supérieure.

⇒ Quand ?

- Les rattrapages de S1 et S2 auront lieu à une période à définir (2 dates et horaires proposées en fin de chaque semestre).

⇒ Sous quelle forme ?

- Le rattrapage se présente sous la forme d'un devoir écrit complété d'un oral d'une durée d'30mn portant sur des aspects techniques, tactiques, réglementaires, historiques, stratégiques ainsi que des habiletés mentales propres à l'activité initialement choisie.